

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE.
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 1^{er} février dernier en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été attribuée par délibération du Conseil Municipal du 07 AVRIL 1996.

↳ CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX MUNICIPAUX A TITRE GRATUIT.
STADE AUGUSTE DELAUNE. BENEFICIAIRE : ASSOCIATION ENTENTE SPORTIVE
JANVALAISE

↳ CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. LOCATION D'UNE RENAULT SAFRANE.
GARAGE REDELE. MONTANT : 21 700 F.

- ↪ ECOLE DE MUSIQUE. VILLE DE DIEPPE.C/ CIRMAD - BERIM - VAL CONSEIL - ENGAGEMENT D'UNE ACTION EN JUSTICE DEVANT LA JURIDICTION CIVILE. INTERVENTION DE MAITRE GARRAUD POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA VILLE

- ↪ MAISON DES ASSOCIATIONS. CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT. BENEFICIAIRE : ASSOCIATION "COURSE AU LARGE".

- ↪ CONTRAT DE LOCATION DE COPIEURS. ECOLES ELEMENTAIRES. SOCIETE OMB/BNP PARIBAS LEASE GROUP . MONTANT TRIMESTRIEL : 12 199,20 F T.T.C.

- ↪ ACQUISITION D'UN VEHICULE LEGER D'OCCASION. MARCHE NEGOCIE. TITULAIRE : SOCIETE REDELE. MONTANT : 163 300 F T.T.C.

- ↪ CIMETIERE DE JANVAL. RACHAT D'UNE CONCESSION. REMBOURSEMENT A M. VUAGNAT. MONTANT : 1 184,00 F

- ↪ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES. EDITION DES BULLETINS DE SALAIRES SUR CD ROM - ACTUALISATION DES FORMULES DE REVISION DE PRIX. AVENANT N° 1 AU CONTRAT. - TITULAIRE : SOCIETE DPCI

- ↪ OCCUPATION DE LOCAUX MUNICIPAUX AVENUE DE LA REPUBLIQUE A NEUVILLE LES DIEPPE. CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT D'UNE DUREE DE 3 ANS. BENEFICIAIRE : ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES JEUNES TURCS DIEPPOIS

- ↪ PROPRIETE COMMUNALE IMMEUBLE SIS 14 RUE DUQUESNE A DIEPPE. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE. BENEFICIAIRE : M. & Mme PLART

- ↪ EXPLOITATION DU FUTUR COMPLEXE BALNEAIRE. CONSULTATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CONVENTION D'ASSISTANCE VILLE DE DIEPPE / SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE. COUT DE LA PRESTATION : 187 473 F T.T.C.

- ↪ MAISON DES SPORTS. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE POUR HOMOLOGATION.
 - ◆ LOT 1 : TRAITEMENT ET REPRISE DE MACONNERIES EXTERIEURES. MONTANT : 533. 691,19 F T.T.C. TITULAIRE : SOCIETE SEPIC.
 - ◆ LOT 4 : PLOMBERIE. MONTANT : 15 467,86 F T.T.C. TITULAIRE : ENTREPRISE MANNEVILLE.
 - ◆ LOT 5 : PEINTURE. MONTANT : 109 266,56 F T.T.C. TITULAIRE : ENTREPRISE VARRON.

- ↪ ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION ECOLE RICHARD SIMON RUE JEHAN VERON A DIEPPE. BENEFICIAIRE : Mme RIOUAL. LOYER MENSUEL : 2 500 FRANCS

- ↪ MEDIATHEQUE JEAN RENOIR.- REGIE DE RECETTES - REDEFINITION DU CONTENU.

- ↪ CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE JEAN RENOIR. TITULAIRE : SOCIETE BUROTEC. REDEVANCE ANNUELLE : 8 611,20 F T.T.C.
- ↪ CONVENTION D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE EN VUE DE L'ORGANISATION D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX - TITULAIRE : STE BERIM - MONTANT : 96 577 F TTC
- ↪ CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - ACQUISITION D'UN CAMION POLYBRAS -
- ◆ LOT 1 : CHASSIS - TITULAIRE : STE SODICA - MONTANT : 367 792.20 F TTC
 - ◆ LOT 2 : POLYBRAS EQUIPE D'UN CAISSON A RIDELLES RABATTABLES - TITULAIRE : STE JOCQUIN - MONTANT : 162 333.08 F TTC
- ↪ CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT - SALLE ALBERT LEGRAS - BENEFICIAIRE : ASSOCIATION "AMICALE DES BOULISTES NEUVILLAIS"
- ↪ CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT - SALLE ALBERT LEGRAS - BENEFICIAIRE : L'ASSOCIATION OISEAUX CLUB DIEPPOIS
- ↪ ASSURANCE "FLOTTE AUTOMOBILE" POLICE COLLECTIVE - ANNEE 2001. MONTANT DE LA PRIME : 292 723 F. CABINET LAMY, AGENT AXA.
- ↪ CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT - LOCAUX (ex VINCO) - BENEFICIAIRE : ASSOCIATION "LITTORAIL"

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 01 MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION
DIEPPE (Canada) et DIEPPE (France)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Arnaud COIGNET, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de ratifier l'accord de coopération entre les villes de Dieppe (Canada) et Dieppe (France) :

Considérant la charte d'amitié signée entre les villes de Dieppe (Canada) et Dieppe (France) le 28 avril 2000 ;

Considérant les discussions relatives à l'identification des opportunités d'échanges entre les deux communautés lors de visites réciproques de délégations à Dieppe (France) du 8 au 18 septembre 2000 et à Dieppe (Canada) du 22 au 29 janvier 2001 ;

Considérant la volonté de la ville de Dieppe (Canada) de créer un événement francophone d'envergure nationale et internationale en partenariat avec la ville de Dieppe (France) contribuant à créer une identité commune entre les deux villes ;

Considérant la volonté de la ville de Dieppe (France) de contribuer au développement de cet événement par son expérience et le savoir-faire acquis depuis 1980 par la création et le développement du "Festival International de Cerf-Volant" organisé avec l'association "Dieppe Capitale du Cef-Volant" dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, le Conseil Général de Seine Maritime, la Région Haute Normandie et l'Etat ;

La ville de Dieppe (France) s'engage à mettre à la disposition de la ville de Dieppe (Canada) tous les éléments d'information relatifs à la préparation, à la production et au bon déroulement du festival de cerf-volant de Dieppe (Canada) : contacts, dossiers budgétaires, techniques, de recherche de partenariat et de presse, communication...

Les deux villes s'engagent à :

1. encourager la participation aux deux festivals des clubs, des associations, et des bénévoles ;
2. la recherche de partenaires publics ou privés, sur le plan financier ou technique ;
3. la mise en commun de leurs sources documentaires (iconographie, films, supports multimédia...) ;
4. la promotion mutuelle des deux festivals dans leur communication spécifique ;
5. rechercher l'harmonisation et la mise en commun de la communication relative à l'annonce et à la promotion des deux festivals (affichage, dossier de presse, site internet, programme,...)

Les deux villes encouragent les échanges de compétences entre les équipes d'organisation et l'acquisition d'un savoir-faire commun et de connaissances sur le monde de la culture du cerf-volant par le biais de voyages, séjours, formations notamment dans la phase de préparation des festivals.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **RATIFIE** l'Accord de Coopération entre les villes de Dieppe (Canada) et Dieppe (France).

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 1^{er} MARS 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2001
DU CENTRE D'HEBERGEMENT LES ROCHES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Liliane LEGRAS, Conseillère Municipale Déléguée, propose au Conseil Municipal, d'adopter le budget Primitif du Centre d'Hébergement les Roches, lequel a été préalablement approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 14 Février 2001.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme globale de **2 016 624 F** décomposée comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses :

21 Immobilisations corporelles	60 000 F
23 Immobilisations en cours	12 712 F

Total	72 712 F
--------------	-----------------

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	60 000 F
28 Amortissements des immobilisations	12 712 F
Total	72 712 F

Section de fonctionnement :

Dépenses :

60 Achats, variation de stocks	447 000 F
61 Services extérieurs	458 300 F
62 Autres services extérieurs	144 500 F
63 Impôts et taxes	32 100 F
64 Charges de personnel	789 000 F
66 Charges financières	300 F
68 Dotations aux amortissements	12 712 F
Virement à la section d'investissement	60 000 F
Total	1 943 912 F

Recettes

70 Produits des services du domaine, ventes	1 588 200 F
75 Autres produits de gestion courante	33 712 F
77 Produits exceptionnels	322 000 F
Total	1 943 912 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE** par chapitre le budget primitif 2001 du centre d'hébergement "Les Roches" par :

- ◆ **28 VOIX POUR (Groupe de la Majorité)**
- ◆ **04 VOIX CONTRE (Groupe de l'Opposition)**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 1^{er} MARS 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE L'AGGLOMERATION DIEPPOISE
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
OPERATION DE CONCESSION DE LA ZONE CONCERTEE
D'AMENAGEMENT DIEPPE SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :31

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'en vertu de l'article III alinéa 1 du Traité de Concession de la Zone Concertée d'Aménagement Dieppe Sud du 10 juin 1999, pris en application d'une délibération du 5 mai 1999, la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD) sollicite la garantie de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'accorder, dans les limites des dispositions de la loi Galland, la garantie demandée et d'adopter à cet effet la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : - La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise à hauteur de la somme de 3 600 000 F représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 4 500 000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de concession de la Zone Concertée d'Aménagement Dieppe Sud.

Article 2 : - Les caractéristiques du Prêt Projet Urbain (PPU) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- ↳ Durée totale du prêt 15 ans
- ↳ Taux d'intérêt annuel..... 4,20 %
- ↳ Annuités constantes
- ↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

☞ **Gérard JACQUELINE ne prend pas part au vote**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 1^{er} MARS 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**COOPERATIVE NORMANDIE MAREE
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Coopérative Normandie Marée sollicite la garantie de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt qu'elle se propose de contracter pour démarrer son activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'accorder, dans les limites des dispositions de la loi Galland, la garantie demandée et d'adopter à cet effet la délibération suivante :

Article 1 : - La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la Coopérative Normandie Marée à hauteur de la somme de 385 000 F représentant 35 % d'un emprunt d'un montant de 1 100 000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la Région Nord.

Article 2 : - Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la Région Nord sont les suivantes :

↳ Montant.....	1 100 000 F
↳ Durée totale du prêt	5 ans
↳ Taux d'intérêt annuel.....	6,45 %
↳ Echéances	constantes

Article 3 : - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la Région Nord adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Coopérative Normandie Marée destinée à régler les modalités de mise en jeu de la garantie.

Article 6 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la Région Nord et la Coopérative Normandie Marée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 1^{er} MARS 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,

**ACQUISITION DE PRODUIT
ET PETIT MATERIEL D'ENTRETIEN MENAGER
AVENANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 17 septembre 1998, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de produit et petit matériel d'entretien ménager scindé en 2 lots (années 1999 - 2000 - 2001) :

Lot 1 : Produit d'entretien ménager

Lot 2 : Petit matériel d'entretien ménager

La Commission d'Appel d'Offres a retenu la société Argos Rambour pour ces deux lots.

Dans le cahier des clauses particulières, article 3 - modalités de détermination des prix - il est précisé que le fournisseur adressera à la ville ses nouveaux tarifs et le taux de remise.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Député Maire à signer un avenant relatif à l'acceptation des tarifs 2001.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**PERSONNEL COMMUNAL
MODIFICATION N°2001/1 DU TABLEAU DES POSTES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'afin de tenir compte des besoins liés à l'évolution des services municipaux, des conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale et de procéder au recrutement des agents possédant les aptitudes pour occuper ces emplois, il est proposé de modifier le tableau des postes ainsi qu'il suit :

Filière Administrative

⇒ **Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux- Catégorie C -.**

Grade	Nombre	Date d'effet
Adjoint Administratif	- 4	1 ^{er} mars 2001
Adjoint Administratif de 2 ^{eme} classe	- 3	1 ^{er} avril 2001

⇒ Cadre d'emploi des Agents Administratifs Territoriaux-
Catégorie C -.

Grade	Nombre	Date d'effet
Agent Administratif	+ 4	1 ^{er} mars 2001
Agent Administratif	+ 3	1 ^{er} avril 2001

Filière Technique

⇒ Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux – Catégorie B -.

Grade	Nombre	Date d'effet
Technicien Chef	- 1	1 ^{er} avril 2001
Technicien Territorial	+ 1	1 ^{er} avril 2001

⇒ Cadre d'emploi des Contrôleurs Territoriaux – Catégorie B -.

Grade	Nombre	Date d'effet
Contrôleur Territorial Principal	- 2	1 ^{er} mars 2001

⇒ Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux – Catégorie C -.

Grade	Nombre	Date d'effet
Agent de maîtrise	- 2	1 ^{er} mars 2001

⇒ Cadre d'emploi des Agents Techniques Territoriaux –
Catégorie C -.

Grade	Nombre	Date d'effet
Agent Technique Chef	- 3	1 ^{er} mars 2001
Agent Technique Principal	- 1	1 ^{er} mars 2001
Agent Technique Qualifié	- 5	1 ^{er} mars 2001
Agent Technique	- 3	1 ^{er} mars 2001

⇒ Cadre d'emploi des Conducteurs Territoriaux – Catégorie C -

Grade	Nombre	Date d'effet
Chef de Garage	- 2	1 ^{er} mars 2001
Conducteur spécialisé 1 ^{er} niveau	+ 2	1 ^{er} mars 2001

⇒ Cadre d'emploi des Agents d'Entretien Territoriaux -
Catégorie C -.

Grade	Nombre	Date d'effet
Agent d'Entretien	+ 16	1 ^{er} mars 2001

Filière Culturelle

⇒ Cadre d'emploi des Agents Qualifiés du Patrimoine - Catégorie
C -.

Grade	Nombre	Date d'effet
Agent Qualifié du Patrimoine	-1	1 ^{er} juin 2001

⇒ Cadre d'emploi des Agents Territoriaux du Patrimoine-Catégorie
C

Grade	Nombre	Date d'effet
Agent du Patrimoine de 2 ^{eme} classe	+ 1	1 ^{er} juin 2001

Filière Sportive

⇒ Cadre d'emploi des Educateurs Territoriaux des Activités
Physiques et Sportives -
Catégorie B -

Grade	Nombre	Date d'effet
Educateur de 1 ^{ère} Classe	+ 2	1 ^{er} mars 2001
Educateur de 2 ^{ère} Classe	- 2	1 ^{er} mars 2001

Filière Sociale

⇒ Cadre d'emploi des Conseillers Territoriaux Socio-éducatifs -
Catégorie A -.

Grade	Nombre	Date d'effet
Conseiller Socio-éducatif	+ 1	1 ^{er} mars 2001

➡ **Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles - Catégorie C**

Grade	Nombre	Date d'effet
Agent Spécialisé 2 ^{ème} classe	- 1	1 ^{er} mars 2001

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 1^{er} MARS 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**PERSONNEL COMMUNAL
MODIFICATION N°2001/2 DU TABLEAU DES POSTES
CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE(E) D'OPERATION
« DYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
EN CENTRE VILLE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibérations en date des 29 juin et 21 septembre derniers, la Ville de Dieppe a lancé une Opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat en centre-ville et validé la première tranche du programme. Une décision du Secrétaire d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation du 9 janvier 2001 a accordé une subvention Fisac de 655 000 F. en fonctionnement et 1 740 000 F. en investissement pour cette tranche 1. Cette décision se concrétisera par une convention à intervenir entre la Ville, maître d'ouvrage, ses partenaires, et l'Etat.

Le programme global de cette opération prévoit le recrutement d'un(e) Chargé(e) d'Opération qui se verra confier la mission d'animer l'ensemble du programme. Ce poste est aidé par le Fisac à hauteur de 100 000 F. par tranche de programme.

Compte tenu de la nature non permanente du poste à pourvoir, de la spécificité des fonctions et des connaissances requises, qui ne trouvent pas d'équivalent dans les cadres d'emplois, il est proposé de créer un emploi de contractuel de catégorie A, conformément à l'alinéa 3, article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Intitulé du poste : Chargé(e) d'opération « Dynamisation du Commerce et de l'Artisanat en Centre Ville ».

Mission : Coordonner et animer « l'opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat en centre ville ».

En ce sens, il sera chargé :

- D'assurer la mise en œuvre des différentes actions du programme par la mobilisation des partenaires et du tissu commercial et artisanal et par la coordination des différents porteurs d'actions
- D'assurer le suivi administratif et financier de l'opération
- D'organiser la communication de l'opération
- De préparer les décisions, en rendre compte devant le Comité de pilotage et assurer leur exécution

Conditions de recrutement :

- Contrat de trois ans, non renouvelable.
- Date d'effet : 1^{er} avril 2001
- Période d'essai de trois mois,
- Rémunération mensuelle correspondant au Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux

Le Conseil Municipal sera appelé à fixer ultérieurement par délibération la base exacte de rémunération, en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle des candidats.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi ont été inscrits au Budget Primitif 2001 et seront ensuite prévus aux Budgets des deux exercices suivants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de la création de cet emploi,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS – ANNEE 2001

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que conformément aux dispositions des articles 3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'assemblée communale doit, pour permettre le recrutement d'agents saisonniers, décider de la création de ces emplois.

La délibération doit en outre préciser les grades correspondant aux emplois créés, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération.

En conséquence, il conviendrait pour permettre le fonctionnement normal des services pendant les congés annuels des agents titulaires et pour répondre au surcroît de travail auquel doivent faire face les services en période estivale, de créer les postes saisonniers suivants :

Services administratifs : 4 postes

Fonctions d'accueil, secrétariat et service courrier.

Grade	Agent Administratif
Rémunération	Echelle 2 – 1 ^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent Administratif	

Services techniques : 15 postes

⇒ **Espaces Verts / Squares**

Entretien et nettoyage des pelouses et plantations
Surveillance

10 postes

⇒ **Propreté Urbaine**

Collecte des déchets ménagers et déchets verts
Nettoyage des voies et espaces publics

5 postes

Grade	Agent d'entretien
Rémunération	Echelle 2 – 1 ^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'Entretien	

Services de la DAUVA : 22 postes

⇒ **Etablissements Culturels**

Entretien des locaux et gardiennage

4 postes

Grade	Agent d'entretien
Rémunération	Echelle 2 – 1 ^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'Entretien	

⇒ **Musée**

Surveillance des salles et tenue des caisses

4 postes

⇒ Réseau Bibliothèques

Accueil du public

5 postes

Grade	Agent du Patrimoine 2 ^{ème} classe
Rémunération	Echelle 2 – 1 ^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent du Patrimoine	

⇒ Accueils Touristiques

Accueil du public sur la plage de Dieppe

2 postes

Grade	Agent Administratif
Rémunération	Echelle 2 – 1 ^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent Administratif	

⇒ Services des Sports – Station Balnéaire

Fonctions d'accueil, cabines de déshabillage

Tenue de caisses

2 postes

Grade	Agent Administratif
Rémunération	Echelle 2 – 1 ^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent Administratif	

⇒ Surveillance des bassins

Animation, encadrement et surveillance des installations 2 postes

Grade	Educateur 2 ^{ème} classe
Rémunération	1 ^{er} échelon – Indice brut 298
Niveau de recrutement exigé : diplômés BEESAN	

⇒ Surveillance des baignades

2 postes

Grade	Opérateur
Rémunération	1 ^{er} échelon – Indice brut 238
Niveau de recrutement exigé : diplômés BNSSA	

⇒ Service des Sports – Gymnase Delaune

Fonctions de gardiennage et d'entretien

1 poste

Grade	Agent d'entretien
Rémunération	Echelle 2 - 1 ^{er} échelon -
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'Entretien	

Sécurité publique : 2 postes

➡ **Police Municipale**
Surveillance des lieux publics

Grade	Gardien de Police Municipale
Rémunération	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade de Gardien de Police Municipale	

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ces postes de saisonniers pour l'année 2001, et d'imputer la dépense au BP 2001 – Fonctions 020 ou 95 – nature 64131

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 1^{er} MARS 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**POLICE DU STATIONNEMENT PAYANT
ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RISQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que compte tenu des risques encourus par les surveillantes de stationnement dans l'exercice de leurs fonctions, il est proposé de leur accorder une prime par référence à l'indemnité spéciale mensuelle de fonction attribuée aux gardiens de police municipale.

Cette indemnité serait calculée comme suit pour un mi-temps ou plus :

Traitement de base égal à 50% du traitement afférent au 2^{ème} échelon de l'Echelle 3 affecté d'un taux de 9 %

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de décider de cette prime avec effet du 1^{er} Mai 2001 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à établir et signer les contrats à intervenir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 1^{er} MARS 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**SPECTACLE-DEBAT "CULTURE ET POLITIQUE DE LA VILLE"
VERSEMENT DE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL
DE NEUVILLE LES DIEPPE "LE DRAKKAR"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Arnaud COIGNET, Adjoint au Maire, expose qu'en partenariat avec la DRAC Haute-Normandie, le Centre Social de Neuville-Lès-Dieppe « le Drakkar », Dieppe Scène Nationale et l'Ecole Nationale de Musique et de Danse, la Ville a organisé, dans le cadre du volet « participation des habitants » du Contrat de Ville, un spectacle-débat, le samedi 10 février au Drakkar, sur le thème « culture et politique de la ville. »

Cette initiative a donné lieu à la diffusion du spectacle « Les femmes et les enfants d'abord », financé par la DRAC, dans le cadre d'une action culturelle menée en direction des habitants des Hauts de Rouen, de la Sablière et du Centre Ville.

Le Centre Social « Le Drakkar » ayant engagé les dépenses relatives aux installations techniques et à la convivialité, il est proposé de rembourser à cette association, sous forme de subvention, le montant des frais s'élevant à 8 700 Frs.

La dépense sera imputée au 824/65748.24/37 « Subventions de fonctionnement – actions culturelles. »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**OPERATION « BOUGE TES 4 SAISONS »
VACANCES DE FEVRIER 2001
PROGRAMME D' ACTIONS ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS
AUX MAITRES D'ŒUVRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du dispositif partenarial de prévention de la délinquance « Ville, Vie, Vacances », la ville et ses partenaires proposeront pendant les vacances de Février, le programme d'activités suivant plus particulièrement destiné aux jeunes de 13 à 18 ans, et jeunes adultes, habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1) Un stage de danse hip-hop, les 27 – 28 Février et 1^{er} Mars, au studio de danse de DSN.

- 2) trois stages de Graph, du 17 au 23 Février.
- 3) Une journée paint-ball en forêt d'Arques, le 24 Février.
- 4) Un championnat de jeux multimédia en réseau entre le Drakkar, le pôle La Fontaine, la MJC Centre, le Service Communication et la Cybercab', les 26 – 27 et 28 Février.
- 5) Un point d'accueil adolescents au Val Druel (école Sonia Delaunay) avec point presse, ping-pong, baby-foot, jeux de société, tournoi de playstation. Ouverture quotidienne.
- 6) Du cerf-volant acrobatique sur les pelouses de la plage.
- 7) Une sortie à Paris : bateaux-mouches et Institut du Monde Arabe.
- 8) Des places dans le séjour de neige organisé par l'ADDLE à Termignon-la-Vanoise du 17 au 25 Février.
- 9) Un atelier d'art dans le cadre de la préparation du Carnaval des Enfants, en vue de la fabrication de structures en osier.
- 10) Des activités sportives : foot en salle à Neuville, Janval, au Centre Ville ; du VTT en forêt d'Arques ; des sorties à la demande pour assister à des matchs de hockey sur glace, basket-ball, foot-ball à Rouen et au Havre.
- 11) La réalisation d'une vidéo « Rythmes et Poésie » qui sera projetée dans le cadre du Printemps des poètes.
- 12) Un atelier réparation de vélos et cyclomoteurs

Afin de rembourser aux structures partenaires les dépenses engagées pour conduire ces actions, il est proposé de payer sous forme de subventions les sommes suivantes :

- 31 040 Frs à l'ADDLE, pour le point d'accueil jeunes au Val Druel, le cerf-volant acrobatique, la sortie à Paris, les sorties sportives à Rouen et au Havre, 6 places en séjour de neige, l'atelier d'art du carnaval des enfants.
- 10 000 Frs à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse (SYDEMPAD) pour le stage hip-hop.
- 30 967 Frs à la MJC du Centre pour les stages graph, la sortie paint-ball en forêt d'Arques, le championnat de jeux multimédia.

- 5 000 Frs au Drakkar (MJC) pour le film-vidéo « rythmes et poésie ».

Ces subventions seront payées au vu des bilans pédagogiques et financiers produits par les maitres d'oeuvre. elles seront imputées au 824/65748.40/37 « Subventions de fonctionnement-Bouge tes 4 Saisons ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**AMENAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PIETONS
ET D'UNE PROMENADE LE LONG DU BASSIN DE PECHE
RENFORCEMENT DES LIAISONS ET CHEMINEMENTS PIETONS
RUE VAUQUELIN – RUE DUQUESNE
PLACE NATIONALE ET PLACE LOUIS VITET
ADOPTION DU DCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard JACQUELINE, Adjoint au Maire, expose que le nouveau plan de circulation fait l'objet depuis plusieurs années d'un large débat. C'est un élément important de l'aménagement du territoire urbain dans son ensemble.

Une étape initiale a été exécutée fin 1997 et a consisté en l'aménagement de carrefours de la place des Martyrs et de la rue Victor Hugo.

Une première phase du plan de modernisation des transports en commun sur l'agglomération dieppoise, consistant en l'aménagement du quai Duquesne entre le carrefour Grande Rue et le Pont Ango, a été réalisée au cours du quatrième trimestre 1998.

Une deuxième phase du plan de modernisation des transports en commun sur l'agglomération dieppoise, consistant en l'aménagement d'un site propre et d'un espace bus d'échange sur le quai Duquesne, a été réalisée au cours des années 1999 et 2000.

Il est rappelé que cette opération fait l'objet depuis 1999, d'un financement complémentaire Interreg relatif aux aménagements qualitatifs et paysagers qui ont été intégrés.

Il convient de procéder à la dernière phase du plan de modernisation des transports en commun sur l'agglomération dieppoise, correspondant aussi à la dernière phase du dossier Duquesne Interreg, qui consiste en l'aménagement paysager des espaces piétons et d'une promenade le long du bassin de pêche ainsi que des renforcements des liaisons et cheminements piétons rue Vauquelin, rue Duquesne, place Nationale et place Louis Vitet.

L'opération est décomposée en 7 lots :

- Lot 1 Aménagement d'espaces publics et promenade, V.R.D pavage
- Lot 2 Eclairage public de style
- Lot 3 Espaces verts et plantations
- Lot 4 Marquage
- Lot 5 Mobilier urbain
- Lot 6 Serrurerie – Métallerie – Rambarde
- Lot 7 Signalisation tricolore

Montant total HT en francs : **3 185 000 francs**

Montant total TTC en francs : **3 809 260 francs**

Montant total TTC en euros : **580 717 euros**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le Dossier de Consultation des entreprises,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,
3. D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget 2001 – code fonction 822 article 2315 – Programme 5007 service 3434.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**RUE GENERAL CHANZY
USINE DES EAUX / RESERVOIRS
REPRISE TOTALE DE L'ETANCHEITE
DES DEUX CUVES SEMI-ENTERREES
ADOPTION DU DCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Daniel PARIS, Adjoint au Maire, expose que l'Aqueduc du Gouffre se déverse dans deux réservoirs semi-enterrés en maçonnerie construits en 1882.

Le volume de chaque cuve est de 750 m³. Plusieurs fissures sont apparues et la présence de fuites nécessite une reprise totale de l'étanchéité.

Des travaux de réfection importants s'imposent aujourd'hui.

Description des travaux :

- Etanchéité intérieure des cuves ;
- Etanchéité de la couverture des cuves ;
- Reprise du radier ;
- Réfection du local de commande ;
- Ravalement extérieur des cuves et traitements des bétons ;
- Remplacement des gardes corps, échelons et huisseries ;
- Remplacement des organes de fonctionnement du réservoir.

Le montant total estimé des travaux et la composition du lot seront les suivants :

Travaux de reprise totale de l'étanchéité des deux cuves semi-enterrées :

<u>Montant total H.T. :</u>	1 668 525,00 francs
<u>T.V.A. à 19,6 % :</u>	327 030,90 francs
<u>Montant total T.T.C. :</u>	1 995 555,90 francs
<u>Arrondi à :</u>	2 000 000,00 francs soit 304 898 euros

- Il sera procédé à une tranche ferme (travaux d'étanchéité), pour un montant estimé à 1 500 000 francs soit 228 674 euros.
- Et à une tranche conditionnelle (locaux annexes – travaux divers et ravalement extérieur), pour un montant estimé à 500 000 francs soit 76 224 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres ;

3. D'imputer les dépenses correspondantes sur le crédit ouvert au B.P. 2001 code fonction EAU nature article 2313 programme 15035 service GEP/INFRA. 3434

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**REHABILITATION DE L'AQUEDUC DU GOUFFRE
2^{EME} TRANCHE - ADOPTION DU DCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Daniel PARIS, Adjoint au Maire, expose que l'Aqueduc du Gouffre est un ouvrage ancien qui permet d'approvisionner DIEPPE en eau. La qualité de l'eau est bonne et constitue la principale source d'alimentation. Une étude de 1994 fait apparaître des tronçons critiques à réhabiliter en priorité.

Une première tranche de travaux a été exécutée en 2000 sur un tronçon de 112 ml le plus dégradé (R11 à R12).

Une deuxième tranche de travaux est nécessaire sur une zone critique de 250 ml (R5 à R6) pour un montant de 1 930 000 F TTC environ (soit 294 227 euros).

Objectifs fixés aux travaux de réhabilitation :

L'ensemble de ces travaux doit permettre d'assurer la pérennité de l'ouvrage dans le temps et d'en améliorer son étanchéité.

Description des travaux :

La pose de demi-coques préfabriquées à l'intérieur de l'ouvrage permettra de renforcer la structure et stopper la dégradation de celui-ci.

Enfin, des travaux de création de voirie de chantier et de remise en état sont nécessaires pour la réalisation des travaux.

L'ensemble de l'opération sera composé d'un seul lot. Ce lot sera dévolu à une entreprise spécialisée en fonction de ses qualifications et ses références suite à un appel d'offres ouvert.

Le montant total estimé des travaux et la composition du lot seront les suivants :

<u>Travaux de réhabilitation :</u>	1 610 000,00 F HT
TVA 19,6 % :	315 560,00 F
Montant total TTC :	1 925 560,00 F TTC
Arrondi à :	1 930 000,00 F TTC
	soit 294 227 euros

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le Dossier de Consultation des entreprises,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'autorisation d'accès des propriétés privées à l'Aqueduc,
4. D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget 2001 Eau – 2313 – 15034 service 3434.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 1^{er} MARS 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,

**Groupe scolaire Jules FERRY - restaurant
Réaménagement de la salle à manger
et aménagements extérieurs
D.C.E.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Jean Pierre ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 Octobre 2000, le Conseil Municipal a approuvé un programme de travaux de réhabilitation concernant le bâtiment « Restaurant » du Groupe scolaire Jules FERRY et comprenant notamment :

- l'amélioration de la correction acoustique des locaux

- la modernisation de l'éclairage et la mise en conformité d'installations électriques
- l'aménagement de rampe, cheminement et d'accès pour handicapés
- la réfection de peintures intérieures
- le ravalement des façades du bâtiment
- le remplacement du mobilier

Cette opération est estimée T.T.C. à la somme de **688 000 F.**, dont 550 000 F. pour la partie travaux qui se décompose en 6 lots suivants :

Lot 1 – Correction acoustique et rideaux

Lot 2 – Electricité

Lot 3 – Menuiseries métalliques et métallerie

Lot 4 – Démolition – Terrassement – Maçonnerie

Lot 5 – Peintures intérieures et revêtement de sol

Lot 6 – Ravalement extérieur

Des subventions ayant été sollicitées auprès du Département et de l'Etat pour la réalisation de ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal :

- ◇ d'approuver le D.C.E. constitué à cet effet par les Services Techniques
- ◇ d'autoriser Monsieur le Maire, à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant
- ◇ de confier la réalisation des travaux aux entreprises qui seront retenues par la Commission et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec celles-ci
- ◇ d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au B.P. 2001 sur le chapitre fonction 212 – nature article 2313 code programme 20001 – service 3433

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 1^{er} MARS 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**LOTISSEMENT SODINEUF CITE DES 4 VENTS NORD
REALISATION DE L'EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS
CONVENTION FRANCE TELECOM**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Daniel PARIS, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la construction d'un lotissement Sodineuf Cité des 4 Vents Nord sis rue David Miffant, rue Siegfried, rue Laborde Noguez, traversée Siegfried/Noguez, rue d'Hébuterne, rue du 21° Territorial, rue Alexandre Ribot, rue de Thiepval et rue du 39^{ème} Régiment d'Infanterie à Dieppe, la Ville de Dieppe est maître d'ouvrage des travaux d'infrastructures et V.R.D. afin d'accompagner cette opération.

France Télécom qui assure l'équipement des télécommunications nous propose une convention qui a pour objet de fixer les droits et obligations de chacune des parties à l'égard du réseau de télécommunications du lotissement ainsi que le principe et les conditions du transfert de propriété des ouvrages.

France Télécom prend à sa charge :

- l'étude du projet tant sur le domaine public qu'en partie privative sur la base du plan de masse fourni par le gestionnaire,
- le génie civil et le câblage en domaine public au-delà du droit du terrain,
- le câblage des parties communes,
- l'assistance et la vérification technique du réseau Télécom.

La Ville prend à sa charge :

- la réalisation du génie civil en domaine public au droit du terrain (L332.15),
- la réalisation du génie civil des parties communes et des parcelles,
- dans le cas où l'opération désignée comporte des habitations construites par le lotisseur, le câblage des parcelles serait effectué par celui-ci jusqu'au point de raccordement défini par France Télécom,
- ce câble identifié évitera la présence nécessaire du client final pour établir le service téléphonique,
- en fin de chantier, la ville devra fournir un plan de reculement.

Réception des travaux et transfert de propriété.

Lorsque les installations et le réseau téléphonique sont réalisés par la Ville de Dieppe, France Télécom procède aux opérations de vérifications techniques et peut alors remettre au propriétaire le procès-verbal attestant de la bonne exécution des travaux en conformité au référentiel technique.

Par cet acte et conformément à la présente convention, les installations et le réseau téléphonique (hormis les installations en domaine privé des parcelles) deviennent la propriété de France Télécom qui, en contrepartie, en assurera l'exploitation, l'entretien et les conséquences des dommages pouvant être occasionnés à ces ouvrages tant vis à vis de lui-même que des tiers.

Responsabilité des ouvrages.

Par l'effet du transfert de propriété des ouvrages, France Télécom est subrogée dans les droits de la Ville, notamment en ce qui concerne les garanties.

Partage des installations.

Sur invitation de la Ville de Dieppe et conformément à l'article L 47 de la Loi n° 96-659 du 26 juillet 1996, France Télécom s'engage à accepter toute demande de partage des installations à usage des télécommunications au lotissement, sauf cas de saturation ou de mise en péril du réseau ouvert au public et de non respect des exigences réglementaires ou législatives.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec France Télécom.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**MARCHE D'EXPLOITATION
DE L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES
AVENANT N° 6 AU MARCHE DU 15 OCTOBRE 1991**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Daniel PARIS, Adjoint au Maire, expose que par marché en date du 15 octobre 1991, la Ville de Dieppe a confié la gestion de son Usine d'Incinération des Ordures Ménagères au groupement Inova France / Valnor.

Ce contrat est arrivé à expiration le 30 novembre 2000.

Par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un nouveau marché d'exploitation de l'usine.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 22 novembre 2000, a décidé –compte tenu des résultats- de déclarer l'appel d'offres infructueux et de poursuivre la procédure sous forme de marché négocié.

Le délai nécessaire au déroulement de cette procédure imposait que le marché d'origine soit prolongé afin que son échéance coïncide avec l'entrée en vigueur du nouveau marché : le Conseil Municipal –dans sa séance du 14 décembre 2000- a donc autorisé la signature de l'avenant n°5 avec les Sociétés Inova France & Valnor prolongeant le marché du 15 octobre 1991 pour une période de 3 mois à compter du 30 novembre 2000 (les conditions du marché restant inchangées).

La négociation en cours sur une durée de 10 ans s'avérant infructueuse, il y a lieu de poursuivre la procédure de négociation sur une durée plus longue (15 ans) ce qui impose une nouvelle prolongation du marché d'origine jusqu'à la conclusion du nouveau marché pour une durée maximale de 4 mois.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 6 à intervenir avec les Sociétés Inova France & Valnor prolongeant le marché du 15 octobre 1991 jusqu'à la conclusion du nouveau marché pour une durée maximale de 4 mois à compter du 1^{er} mars 2001 (les conditions du marché restant inchangées).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**CESSION FONCIERE
DESAFFECTATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE
DE LA VILLE RUE DE LA RADE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard JACQUELINE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un terrain cadastré section AK no 265, à usage de jardin public.

Pour réaliser une opération immobilière sur la parcelle voisine, et sur les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, la SCI la Pommeraie se doit d'acquérir 18m² sur le jardin public, soit une bande de terrain de 1,20m de largeur en limite de propriété.

Afin de ne pas bloquer cette opération, il serait nécessaire de céder à ladite SCI, les 18m2 sur la base de l'estimation des Domaines.

La SCI la Pommeraie a d'ores et déjà donné son accord de principe sur l'acquisition.

Toutefois, avant de réaliser cette cession, il est nécessaire de désaffecter ces 18m2 qui font partie du domaine public, pour les reclasser dans le domaine privé communal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation de ces 18m2, afin de les déclasser du domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de transfert de ce terrain dans le domaine privé communal.
- d'approuver la cession des 18m2 de terrain prélevés sur une plus grande parcelle cadastrée section AK no 265, propriété Ville de Dieppe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette cession, par-devant Maître BARRET, notaire de la Ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par l'acquéreur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**ESPACE DE LA BARRE - COPROPRIETE DU PARKING
CESSION D'UN LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER et Mme SANNIER, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU, M. CARON.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE et M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard JACQUELINE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire de plusieurs lots dans le lot volumétrique no 4, consistant en un parking de stationnement, au sein d'un ensemble immobilier situé à Dieppe, rue C. Groulard, cadastré section AC no 392 (ESPACE DE LA BARRE).

La SOGEPARC, devenue fermier de la Ville de Dieppe, pour l'exploitation de ce parking, aux termes d'un contrat d'affermage en date du 4 Décembre 1991, souhaite acquérir une place de stationnement pour son utilisation personnelle.

Un accord est intervenu sur un montant de 65 000 F (conforme à l'estimation des Domaines).

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession d'un emplacement de parking (lot no 246 entresol), dans le parking de l'Espace de la Barre, pour un prix de 65 000 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître BARRET, notaire de la Ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront à la charge de la SOGEPARC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

ACQUISITION D'UN TERRAIN 14 RUE JEAN RIBAUT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :25

Nombre de votants :33

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. PARIS, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard JACQUELINE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe doit construire un local technique sur l'arrière de la salle Paul Eluard, afin de répondre aux normes de traitement de l'air et de créer une réserve à matériels.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire d'acquérir 33m², dans la cour intérieure de la propriété appartenant à l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (A.P.E.I.), cadastrée section AZ no 132 ; les négociations avec l'A.P.E.I. sont en cours, une décision de son Conseil d'Administration devrait intervenir le 7 Mars.

L'opération s'effectuerait comme suit :

La Ville acquiert pour le franc symbolique, le terrain d'assiette nécessaire à l'implantation du local, estimé à 25 000 F, par le service des Domaines.

En contrepartie, la Ville de Dieppe prendra en charge la remise en état de l'ensemble de la cour intérieure, puisque, outre son mauvais état actuel, celle-ci subira inévitablement un surcroît de dégradations lors de la construction dudit local.

L'A.P.E.I. autoriserait la Ville de Dieppe à passer sur son terrain pour les besoins du chantier de construction du local.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève environ à 80 000 francs hors taxes, prévus au budget de l'opération de rénovation de la salle P. Eluard.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération telle que décrite ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître BARRET, notaire de la Ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**NEUVILLE LES DIEPPE – RUE J. PUECH
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS
CONVENTION VILLE DE DIEPPE/SODINEUF HABITAT NORMAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Liliane BOSANSKY, Adjointe au Maire, expose que SODINEUF HABITAT NORMAND doit réaliser, sur une propriété appartenant à la Ville de Dieppe, cadastrée section 466 AE no 594, située rue J. Puech à Neuville lès Dieppe, un programme de 5 logements locatifs.

Afin de régler tous les aspects administratifs, techniques, financiers, fonciers, les engagements de chacune des parties et le déroulement du calendrier de construction, SODINEUF propose une convention pour entériner les accords conclus.

Ceux-ci impliquent :

1 – Pour la Ville de Dieppe

La cession gratuite à SODINEUF, de la parcelle cadastrée section 466 AE no 594, d'une contenance de 890m², réduite de l'espace réservé au stationnement public, situé rue A. Lebel.

- la participation financière de la Ville de Dieppe, à hauteur de 40 000 F, par logement.

2 – Pour SODINEUF HABITAT NORMAND

La réservation de 3 logements sur 5, pour attribution à la Ville de Dieppe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ensemble du dispositif proposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du transfert foncier, passé par acte de vente, par-devant Maître BARRET, notaire de la Ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par SODINEUF HABITAT NORMAND, conformément à l'article 2 de la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,**

**ZAC DIEPPE SUD
RESORPTION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE
DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUETES CONJOINTES
D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE
INTERVENTION DE L'E.P.B.S.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard JACQUELINE, Adjoint au Maire, expose que par une convention de concession en date du 10 Juin 1999, la Ville de Dieppe a confié l'aménagement de la ZAC de Dieppe Sud à la SEMAD, en application des dispositions des articles L 300 – 4 et R 321 – 1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Parmi les objectifs définis dans le cahier des charges de concession, figure notamment, la reconversion des friches industrielles.

Tel est l'objet de la présente demande pour un terrain cadastré section AT no 112, situé dans le parc industriel du Talou, rue de Stalingrad à Dieppe, propriété de la SCI du Bourg Dun, représentée par M. Jacques ABRAHAM.

Cet ensemble immobilier d'une contenance de 6 890m², autrefois à usage de fonderie, représente le lot no 101, de la copropriété du Talou.

Aujourd'hui, cette propriété est à l'état de friche industrielle et il convient de la résorber et de la restructurer dans le cadre de l'aménagement global de ce quartier en pleine évolution :

- aménagement d'un pôle de services à l'emploi (lotissement de la Gare),
- implantation de nouvelles entreprises sur l'avenue Normandie Sussex (concessions automobiles),
- affectation de terrains à la reconstruction du centre de secours et d'incendie, et du lycée Emulation Dieppoise,
- construction en 2001 d'une nouvelle voie désenclavant le quartier et notamment la zone du Talou.

Aussi, afin de renforcer le développement économique en opérant un rééquilibrage des fonctions urbaines de ce quartier, il est nécessaire de s'assurer la maîtrise foncière de cette propriété estimée à 1 100 000 F actuellement, et pour qui une nouvelle évaluation sera demandée dans le cadre d'une procédure de D.U.P..

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter de Monsieur le Préfet, l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire pour l'immeuble cadastré section AT no 112, d'une superficie de 6 890m², pour résorber et restructurer ce foncier, afin d'obtenir une D.U.P. au bénéfice de l'E.P.B.S.
- de solliciter de l'E.P.B.S., le portage financier de cette opération dans le cadre du Programme d'Action Foncière, qui se traduit par la signature, en cours, du contrat de programme.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 1^{er} MARS 2001**

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,**

**REVISION DU P.O.S. DE BRACQUEMONT
AVIS SUR LE PROJET DU P.O.S. REVISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard JACQUELINE, Adjoint au Maire, expose que le P.O.S. de la commune de Bracquemont étant en cours de révision, son Maire consulte les communes limitrophes pour avis, sur la base du projet de P.O.S. révisé, arrêté par son Conseil Municipal du 12 décembre 2000.

Les services de la Ville de Dieppe ont analysé ce document.

Il en ressort une volonté de la commune de Bracquemont de développer une urbanisation maîtrisée et très proche du centre-bourg, de lutter contre les problèmes de ruissellement, notamment par la construction de bassin de retenue.

Cette question a un impact direct sur le secteur limitrophe de Puys, régulièrement confronté à d'importants phénomènes torrentiels et de ravinement, lors des gros orages.

Aussi, afin de limiter les risques d'aggravation de ces phénomènes par une urbanisation entraînant plus d'imperméabilisation des sols, le conseil municipal de Dieppe, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, émet un avis globalement favorable au projet de P.O.S. révisé de la commune de Bracquemont, sous réserve que :

- le règlement des zones à urbaniser impose clairement la limitation du débit de fuite des rejets au réseau d'eaux pluviales,
- une politique de traitement en amont soit mise en place (bassins, fossés, haies agricoles, etc...) afin de réduire les nuisances existantes en terme de ruissellement, en cas d'orage violent.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**COMPLEXE BALNEAIRE
DECISION DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR
LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que :

. Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

. Vu le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public,

. Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires de service public local,

. Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ① d'approuver le principe de gestion du complexe balnéaire de Dieppe dans le cadre d'une délégation de service public,
- ② d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ③ de confirmer pour la sélection des candidats et l'analyse des offres, la compétence de la commission de délégation de service public instituée,
- ④ d'autoriser le Député-Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence des offres requises.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**EGLISE SAINT REMY
RESTAURATION DU GRAND RETABLE DE LA CHAPELLE AXIALE
CONVENTION DE FINANCEMENT VILLE-DEPARTEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Arnaud COIGNET, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 14 décembre 2000 le Conseil Municipal a autorisé la signature des conventions de financement à intervenir avec l'Etat et la Région, d'une part, et avec le Département, d'autre part, pour la mise en œuvre du programme 2000 des travaux de sauvetage et de restauration de l'Eglise Saint-Rémy portant principalement pour cette tranche sur la restauration complète de la Chapelle Axiale du Chœur.

Parallèlement, le Conseil Général a décidé de mettre à la disposition de la Ville, dans le cadre de son action spécifique en faveur des éléments significatifs du patrimoine du département, une aide financière globale de **3.000.000 F** . (457.347€) pour aider à la restauration du grand retable de cette chapelle axiale.

Ces travaux de restauration d'un montant ne devant pas excéder la somme ci-dessus et dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etat-Conservation Régionale des Monuments Historiques et la maîtrise d'œuvre par Mr. Dominique MOUFLE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, seront effectués par un atelier spécialisé en concomitance avec ceux de la chapelle afin que l'ensemble achevé soit rendu au regard dans le même temps.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Député-Maire à signer la convention de financement correspondante avec le Département.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**AMENAGEMENT D'AIRES ET DE SERVICES D'ACCUEIL
TOURISTIQUE SUR DIEPPE
CONVENTION DE MANDAT PORTANT TRANSFERT DE
MAITRISE D'OUVRAGE A LA VILLE POUR LA REALISATION
DE LA PREMIERE TRANCHE DE L'ACTION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Bruno DECHAMPS, Conseiller Municipal, expose que par délibération de son comité syndical du 24 mars 1998 le Pôle de Développement Touristique du Site de Dieppe a inscrit dans son programme d'actions la mise en œuvre d'une stratégie globale d'accueil des camping-cars en Pays de Dieppe avec le soutien financier de la Région et du Département.

Une première action en ce sens est en cours de réalisation sur la commune d'Hautot sur Mer.

Pour Dieppe, confrontée à la présence constante de camping-cars sur le Front de Mer, particulièrement nombreux durant les week-ends et pendant la saison estivale, il est apparu souhaitable d'organiser la présence de ceux-ci en aménageant à cet effet des aires d'accueil pourvues de services de base et à la contenance bien déterminée.

Les deux sites retenus avec le P.D.T. pour ces aménagements se situent, d'une part, sur la zone d'attente sous-douane de l'ancien terminal transmanche en bordure du chenal et, d'autre part, sur la zone encore disponible de l'ancien camping du Pollet au pied de la falaise est.

La réalisation de l'ensemble de cette opération est envisagée en trois tranches :

- tranche 1 : réalisation de l'aire d'accueil des camping-cars du Front de Mer et des deux aires de stationnement public en bordure du Boulevard de Verdun et du Boulevard Foch.
- tranche 2 : aménagement de l'aire d'accueil des cars de tourisme et d'un point de service pour les usagers du Front de Mer et pour les visiteurs (toilettes, accueil et information touristiques).
- tranche 3 : réalisation de l'aire d'accueil des camping-cars sur l'emplacement de l'ancien camping du Pollet.

La première tranche de cette opération d'ensemble, approuvée par le comité syndical du P.D.T. le 27 juin 2000 (action n° 3-1011), et seule soumise à la décision de ce jour, représente un engagement financier prévisionnel de 429.740 F. HT environ subventionné à hauteur de 174.260 F. par la Région et de 154.104 F. par le Département.

Notre Ville, particulièrement concernée par cette action localisée sur son territoire, souhaite assurer la réalisation de cette opération. Pour cela elle a sollicité du P.D.T., en conformité avec les statuts de ce syndicat mixte, l'intervention à son profit d'une convention de mandat portant transfert de maîtrise d'ouvrage et réglant les modalités de l'intervention du Pôle dans le co-financement de l'action.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la 1^{ère} tranche de cette action et d'autoriser le Député-Maire à signer la convention de mandat portant transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir pour la mise en œuvre de la réalisation de celle-ci.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING-CARS ET DE DEUX PARKINGS PUBLICS SUR LE FRONT DE MER
CONVENTION VILLE-C.C.I.D.
POUR LA MISE A DISPOSITION DU TERRAIN D'ASSIETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Bruno DECHAMPS, Conseiller Municipal, expose que le Conseil Municipal vient d'accepter du Pôle de Développement Touristique la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la première tranche de l'opération d'aménagement d'aires et de services d'accueil touristique sur Dieppe constituant en l'aménagement d'une aire d'accueil pour les camping-cars et de deux parkings publics.

Pour permettre la réalisation de ces aires d'accueil qui se situeront le long du chenal sur l'emprise du parking de l'ancien terminal transmanche, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe titulaire du traité d'exploitation de cette partie du domaine public maritime de l'Etat a accepté de mettre gracieusement le terrain nécessaire à la disposition de la Ville, pour une durée pouvant aller jusqu'au 21 août 2011 date d'expiration de sa concession.

Il convient donc pour le Conseil Municipal d'autoriser le Député-Maire à signer le sous-traité d'exploitation à intervenir à cet effet avec la C.C.I.D.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT
AVEC DIVERS CLUBS SPORTIFS
MODIFICATION ET LISTE COMPLEMENTAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Jean Pierre ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 9 décembre 1999 complétée par délibération du 27 janvier 2000 le Conseil Municipal a autorisé l'intervention de conventions de partenariat avec 12 clubs sportifs.

Depuis, il est apparu nécessaire de procéder à une modification de la convention relative à l'A.L.N.D., et à la mise en place de trois nouvelles conventions aux conditions générales exposées par la délibération du 9 décembre 1999 pré-citée avec le Club Nautique Dieppois Aviron, l'Echiquier Dieppois et les Piranhas.

1 – AMICALE LAIQUE DE NEUVILLE LES DIEPPE (A.L.N.D.)

➔ Etablissement d'un avenant n° 1 à la Convention de partenariat du 7 février 2000 avec effet à compter du 1^{er} septembre 2000 :

* Suppression du paragraphe A de l'article 2 en tant qu'il concerne la mise à la disposition de la Ville de l'Educateur Sportif Brevet d'Etat du club.

* A l'article 3 l'aide financière complémentaire de la Ville au club est ramenée à 26.000 F. (3.963,67 €) par saison.

13 – CLUB NAUTIQUE DIEPPOIS AVIRON

➔ Etablissement d'une convention de partenariat pour une saison renouvelable avec effet à compter du 1^{er} septembre 2000 :

* Mise à disposition de la Ville d'un assistant éducateur emploi-jeune pour une durée équivalente à 15 h par semaine.

* Aide municipale complémentaire: 13.000 F. (1981,84 €) par saison.

14 – ECHIQUEUR DIEPPOIS

➔ Etablissement d'une convention de partenariat pour une saison renouvelable avec effet à compter du 1^{er} septembre 2000 :

* Mise à disposition de la Ville d'un assistant éducateur emploi-jeune pour une durée équivalente à 15 h par semaine.

* Aide municipale complémentaire : 13.000 F. (1981,84 €) par saison.

15 – PIRANHAS

➔ Etablissement d'une convention de partenariat pour une saison renouvelable avec effet à compter du 1^{er} septembre 2000 :

* Mise à disposition de la Ville de deux assistants éducateurs emploi-jeunes pour une durée équivalente à 15 h par semaine pour chacun.

* Aide municipale complémentaire : 26.000 F. (3.963,67 €) par saison.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2001
ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'individualiser et d'attribuer au titre de l'année 2001 les subventions municipales figurant avec leurs organismes bénéficiaires dans le tableau suivant :

<u>Montant</u>	<u>Bénéficiaire</u>	<u>Objet</u>	<u>Compte Budgétaire</u>
900 F (137,20 €)	Association sportive du Lycée Jehan Ango	Aide pour la participation d'une équipe cadette et d'un individuel garçon sélectionnés au Championnat de France UNSS de cross country à Oloron (Pyrénées Atlantiques) du 28 Janvier 2001	40.65748.333.

800 F (121,96 €)	Association sportive du Collège Claude Delvincourt	Aide pour la participation d'une équipe minimales filles sélectionnée au Championnat de France UNSS de cross country à Oloron (Pyrénées Atlantiques) du 28 Janvier 2001	40.65748.333.
50 000 F (7 622,45 €)	Association Dieppe Rétro	Manifestation « Nostalgie du Circuit de Dieppe » des 1 ^{er} et 2 Septembre 2001	024.65748-08.3332.
120 000 F (18 293,88 €)	Association Dieppe Rallye	Manifestation « 29 ^{eme} Rallye de Dieppe » des 12 et 13 Mai 2001	024.65748-08.3332.
38 000 F (5 793,06 €)	Cercle Hippique de Dieppe	Manifestation « Concours hippique de Dieppe » (National 2) des 20, 21 et 22 Juillet 2001	024.65748-08.3332.
1 000 F (152,45 €)	Comité National d'Entraide aux familles de marins pêcheurs	Aide au fonctionnement	025.65748.333.
1 000 F (152,45 €)	Emulation Sportive Dieppoise	Aide au fonctionnement	253.65748.333.
50 000 F (7 622,45 €)	Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe	Etape à Dieppe du tour de France à la voile les 2, 3, 4 Juillet 2001	024.65748-08.3332.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 1^{er} MARS 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,

**ACQUISITION D'UN NOUVEAU PODIUM
POUR LA PRESENTATION DE SPECTACLES DE PLEIN-AIR
DEMANDE DE SUBVENTION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le podium pour la présentation de spectacles sur les pelouses de la plage dont dispose actuellement la Ville ne correspond plus par ses dimensions et sa configuration aux besoins exprimés par les artistes appelés à s'y produire, et n'est plus aux normes de sécurité imposées par la réglementation actuelle.

Il convient donc de le changer.

L'acquisition du nouveau podium envisagé, représentant une ouverture utile de 10 x 12 m et dont le coût ressort à **225.000 F. HT** (34.301,03 €), soit 269.100 F. TTC (41.024,03 € TTC), peut donner lieu à l'aide financière du Département.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Député-Maire à procéder à cette acquisition et à solliciter à cet effet l'aide au taux le plus élevé possible du Conseil Général.

Compte tenu de l'urgence de cette acquisition pour la mise en place de la saison 2001, il sera également demandé au Conseil Général l'autorisation d'anticiper sa décision attributive de subvention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL
POUR L'ANNEE 2000
REVERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE
AUX STRUCTURES CULTURELLES CONCERNEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Arnaud COIGNET, Adjoint au Maire, expose que la Convention de Développement Culturel pour l'année 2000 en date du 20 décembre 2000 signée par la Ville avec l'Etat et la Région a mis en place un crédit global de 460.000 F. (70.126,55 €) pour le financement des diverses actions qu'elle a soutenues ou soutient.

Il importe donc maintenant de faire bénéficier les structures culturelles pilotes de ces actions des parts de ce financement qu'elle a prévues :

Intitulé de l'action	Structure bénéficiaire	Montant de l'aide
3-1. Développement de la culture chorégraphique	Dieppe Scène Nationale	31.000 F. (4.725,92 €)
3-2. Découverte de la lecture et plaisir de l'écriture	Association des Amis de la Médiathèque Jean Renoir	30.000 F. (4.573,47 €)
3-3. Renc'Arts Jeunes	Centre Social de Neuville	60.000 F. (9.146,94 €)
3-4. Réseau de diffusion des musiques actuelles	Ecole Nationale de Musique et de Danse/SYDEMPAD	104.000 F. (15.854,70 €)
3-5. Mois de l'Image	M.J.C. Centre	30.000 F. (4.573,47 €)
TOTAL		255.000 F. (38.874,50 €)

Les aides ci-dessus seront imputées sur le compte 33.65748.33 du budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**CHATEAU-MUSEE
ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION D.R.AC.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Arnaud COIGNET, Adjoint au Maire, expose que la poursuite et le développement de l'informatisation des collections du Château-Musée nécessitant un renforcement des moyens informatiques de l'établissement ainsi qu'une mise en réseau des différents postes internes, le Conservateur a souhaité pouvoir procéder à ce renforcement dans les meilleurs délais, pour un coût d'intervention estimé à 88 629 F HT (13 511,40 €), soit 106 000 F TTC (16 159,60 €).

L'Etat/Direction Régionale des Affaires Culturelles pouvant subventionner ce type d'action, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'acquisition des matériels et logiciels figurant sur la liste jointe en annexe et de solliciter l'attribution de la subvention d'Etat correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**CHATEAU-MUSEE
RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART
DEMANDE DE SUBVENTION D.R.AC.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Arnaud COIGNET, Adjoint au Maire, expose que le Conservateur du Château Musée a entrepris les démarches nécessaires en vue d'engager la restauration de divers tableaux et objets inscrits à l'inventaire de l'établissement, l'ensemble représentant une dépense globale estimée à **85.650 F. HT (13057,26 €)** soit 102.437,40 F. TTC (15.616,48 €)

L'Etat/Direction Régionale des Affaires Culturelles pouvant subventionner ce type d'action, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'engagement de celle-ci et de solliciter l'attribution de la subvention d'Etat correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**OPERATION URBAINE DE REDYNAMISATION
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - TRANCHE 1
Validation du programme d'action éligible au FISAC
et de la convention de financement entre la Ville et l'Etat**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard JACQUELINE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a validé la tranche 1 du programme global de l'Opération Urbaine de Redynamisation du Commerce et de l'Artisanat en centre ville.

Par décision n°01-286 du 9 janvier 2001, Monsieur le Secrétaire d'Etat aux PME, aux commerces, à l'artisanat et à la consommation a attribué une subvention globale de 2.395.000 F. au titre du FISAC pour la 1^{ère} tranche de notre opération.

Par conséquent, le nouveau plan de financement relatif à cette tranche s'établit comme suit :

- voir tableau annexé -

Il est à noter que le montant du Feder ainsi que la participation du Conseil Régional et du Conseil Général ne nous ont pas encore à ce jour été confirmés.

En outre, il convient de formaliser une convention de financement entre la Ville et l'Etat dont le projet ci-joint est soumis à votre approbation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**CONTRAT ENFANCE 2000-2002
CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES :
CRECHE FAMILIALE / MAISON JACQUES PREVERT /
ADDLE / FOYER DUQUESNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard PESTRINAUX, Adjoint au Maire, expose que le Contrat Enfance a été signé pour 3 ans en 1988 et renouvelé par avenants successifs.

Le Conseil Municipal du 14 décembre 2000 a autorisé Monsieur Le Député Maire à signer un nouveau Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2000 – 2002.

**CONTRAT D'AIDE FINANCIERE
CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard PESTRINAUX, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'Investissement Petite Enfance, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à apporter son soutien financier à la Ville de Dieppe pour la création d'une structure d'accueil Petite Enfance en centre ville.

Sur un coût total des travaux évalué à 7.000.000 F, l'aide globale de la C.A.F. est fixée à 4.200.000 F pour 60 places, soit 70.000 F par place d'accueil.

Cette nouvelle structure aura une capacité de 60 places, réparties en 20 places « accueil temporaire » et 40 places « accueil permanent » dont 4 places seront réservées à l'accueil d'urgence et 6 places réservées à l'accueil d'enfants handicapés. Elle regroupera les 20 places de la halte jeux des Crayons de Couleurs et les 20 places de la mini-crèche du Toboggan dont la majorité des enfants inscrits sont domiciliés en centre ville.

Un contrat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Dieppe formalise les conditions générales d'attribution de cette aide financière au titre de l'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. Il définit le délai de réalisation des travaux de ce nouvel équipement , l'affichage des organismes financeurs , les modalités de versement de l'aide financière et de contrôle des conditions de son emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ce contrat d'aide financière pour la création d'une nouvelle structure d'accueil petite enfance en centre ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**CONTRATS D'AIDE FINANCIERE
TRAVAUX DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Gérard PESTRINAUX, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'Investissement Petite Enfance, la Caisse d'Allocations Familiales propose un soutien financier à hauteur maximale de 80 % du coût des travaux, sur les aménagements que la Ville de Dieppe s'engage à effectuer sur les structures suivantes :

- **la mini-crèche du « Toboggan »**
 - Coût total des travaux155.000 F.
 - Participation de la C.A.F.124.000 F.

- la mini-crèche de « l'Ours Brun »
Coût total des travaux145.000 F.
Participation de la C.A.F.116.000 F.

- la mini-crèche du « Cheval à Bascule »
Coût total des travaux165.000 F.
Participation de la C.A.F.132.000 F.

- la halte jeux des « Crayons de Couleurs »
Coût total des travaux 50.000 F.
Participation de la C.A.F. 40.000 F.

Ces travaux sont inscrits au B.P. 2001 et les crédits sont ouverts en dépenses d'investissement et en recettes.

Quatre contrats, entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Dieppe, formalisent les conditions générales d'attribution de cette aide financière au titre de l'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. Ils définissent pour chacun des quatre équipements nommés ci-dessus, le délai de réalisation des travaux, l'affichage des organismes financeurs, les modalités de versements de l'aide financière et de contrôle des conditions de son emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les contrats d'aide financière pour les mini-crèches du « Cheval à Bascule », de « l'Ours Brun », du « Toboggan » et pour la halte jeux des « Crayons de Couleurs ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
AIDE DE LA VILLE AU FINANCEMENT
DE PROJETS EDUCATIFS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Jean Pierre ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose que des établissements du second degré sollicitent l'aide de la Ville pour mener à bien leurs différents projets :

1 - Lycée Pablo NERUDA

Comme l'an passé, les 22 élèves des classes de DNTS se rendront en Angleterre (du 12 au 16 mars 2001) pour y étudier les démarches qualité et environnement d'entreprises britanniques de la région de BRISTOL qui sont certifiées ISO9002 et ISO14000

Le coût du séjour est de 36 200 F, Il est proposé d'accorder l'aide de la Ville à hauteur de **2 500 F**

2 -Collège Albert CAMUS

Une sortie éducative de 17 élèves, dans le cadre d'une classe EAU au centre d'accueil «le frémur» à LANCIEUX (22) dernière semaine d'Avril ou 1^{ère} semaine de Mai 2001.

Le coût du séjour est de 23 600 F, il est proposé d'accorder l'aide de la Ville à hauteur de **3 500 F**

Total : **6 000 F**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la participation demandée, de prélever cette somme sur le crédit ouvert au BP 2001 au compte 22.65748.3269 et de la verser aux établissements concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

PROJETS D'ÉCOLES 2000/2001
Ecoles Élémentaires P. LANGEVIN, R. SIMON, P. BERT,
SEVIGNE et DESCÉLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Jean Pierre ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose que l'aide financière de la Ville est recherchée par les écoles Élémentaires P. LANGEVIN, R. SIMON, P. BERT, SEVIGNE et DESCÉLIERS qui souhaitent mener à bien des sorties pédagogiques déclinées dans leur Projet d'Ecole 2000/2001 et qui n'ont pu être prises en compte dans la délibération du 26 Octobre dernier.

Il s'agit de :

1 - Ecole Paul LANGEVIN Elémentaire Sortie de 61 élèves du 19 au 23 Mars 2001, au domaine du «Lieu Dieu» (80770 BEAUCHAMPS) pour un séjour Equitation Environnement	10 000 F
2 – Ecole Richard SIMON Sortie de 24 élèves du 4 au 8 Juin 2001, à TILLEUL SUR OTHON (27) pour un séjour en classe verte équitation	5 000 F
3 - Ecole P. BERT Elémentaire Sortie de 50 élèves du 12 au 19 Mai 2001 à la BOURBOULE pour un séjour en classe Eau	5 000 F
4 – Ecole SEVIGNE sortie de 24 élèves le Vendredi 6 avril 2001 Visite du Palais Bourbon et Versailles (Grandes Heures du Parlement)	2 500 F
5 – Ecole DESCELIERS Sortie de 35 élèves du 18 au 24 Mai 2001 à LATHUS 86 pour un séjour à dominance sportive et culturelle Avec Visite du futuroscope	5 000 F

Par ailleurs l'Ecole Paul LANGEVIN sollicite l'aide de la Ville pour mener à bien l'atelier Ecriture musicale qui aboutira à la création d'une comédie musicale et la production d'un CD

5 000 F

Total : 32 500 F

Il est proposé au Conseil Municipal de verser aux coopératives concernées les sommes ci-dessus et de les prélever sur le crédit prévu à cet effet au BP2001. (212.65748.8 326)

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 1^{er} MARS 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,**

**CLASSES DE DECOUVERTE 2001
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL
ECOLIS : Paul LANGEVIN – R. SIMON – P. BERT - DESCIELIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Jean Pierre ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de leur projet d'école, les écoles Paul LANGEVIN, Richard SIMON, Paul BERT et DESCIELIS organisent une classe de découverte pour laquelle la participation du Conseil Général est recherchée.

Cette aide sera sollicitée comme suit :

**1) Ecole Elémentaire Paul LANGEVIN
(Directrice : Madame GAILLARD Marie Catherine)**

Les 61 élèves se rendront du 19 au 23 Mars
au domaine du Lieu Dieu (80770 BEAUCHAMPS)
pour un séjour équitation-environnement

Participation des familles	30 500 F
Commune de DIEPPE	10 000 F
Conseil Général	4 500 F
Participation association	12 000 F
Coopérative scolaire Tombola loto	7 439 F
TOTAL	64 439 F

**2) Ecole Elémentaire Richard SIMON
(Directeur : Monsieur SAHUT Jean Claude)**

Les 24 élèves se rendront du 4 au 8 Juin
à TILLEUL/OTHON (27) pour un séjour classe verte équitation

Participation des familles	16 800 F
Commune de DIEPPE	5 000 F
Conseil Général	1 800 F
Coopérative scolaire	5 800 F
TOTAL	29 400 F

**3) Ecole Elémentaire Paul BERT
(Directeur : Monsieur BOILLET Jacques)**

Les 50 élèves se rendront du 12 au 19 Mai
à LA BOURBOULE pour un séjour de classe EAU

Participation des familles	30 000 F
Commune de DIEPPE	10 000 F
Conseil Général	5 250 F
Coopérative scolaire	11 440 F
Agence de l'eau	10 000 F
Centrale de Penly	2 000 F
Tombola, lotos	20 000 F
TOTAL	88 690 F

**4) Ecole Elémentaire DESCELIERS
(Directeur : Monsieur DELOUTRE Gérard)**

Les 35 élèves se rendront du 18 au 24 Mai
à LATHUS 86 pour un séjour sportif et culturel

Participation des familles	50 400 F
Commune de DIEPPE	5 000 F
Conseil Général	3 150 F
Coopérative scolaire	25 610 F
Actions spécifiques lotos ...	16 000 F
TOTAL	100 160 F

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la subvention du Conseil Général pour chacune des classes et de reverser celle-ci à la Coopérative de l'école concernée lorsque le séjour sera réalisé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,
ADOpte les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**REPARTITION DU PRODUIT
DES CONCESSIONS DE CIMETIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoints, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que lors des travaux de codification du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi du 21 Février 1996 a abrogé par erreur l'ordonnance de 1843 privant ainsi de base légale la répartition du produit des concessions de cimetières entre les Communes (2/3) et les CCAS (1/3).

Aussi dorénavant, en l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers, ou toute autre quote-part du produit des concessions funéraires au Centre Communal d'Action Sociale constitue une simple faculté pour les Communes.

Compte-tenu de cette liberté d'affectation de la recette par la commune, il convient de délibérer sur les modalités de répartition du produit reçu en application de l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre, d'une part, le budget de la commune et, d'autre part, celui du CCAS.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la répartition suivante : 2/3 Commune - 1/3 CCAS.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 1^{er} MARS 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,

**CENTRE D'HEBERGEMENT LES ROCHES
CONFIRMATION D'UNE DELIBERATION
DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 14 FEVRIER 2001
DEMISSION DE MONSIEUR DIDIER ALLIX
VERSEMENT D'UN SOLDE DE TOUT COMPTE
AVEC LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :24

Nombre de votants :32

LE PREMIER MARS DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. CUVILLIEZ, Maire, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M. COIGNET, M. DUDEK, M. PESTRINAUX, Mme BOSANSKY, M. ALEXANDRE et M. ELOY, Adjoint, M. BRANTHONNE, M. VERITE, Mme THOMAS, M. LAVIEUVILLE, M. LEDOUX, M. MARCHAND, Mme MAUGER, M. DECHAMPS, M. VERON, Mme LEGRAS, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme SANNIER et M. CARON, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. CHAUVIERE, M. PARIS, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. BOURGEOIS, M. LEVEAU.

Absents non excusés : Mme SEGURA, Mme LEBRETON, M. LE BIHAN, M. CROIZE, M. HUE.

Pouvoirs ont été donnés par M. CHAUVIERE, M. WEBER, M. ROULLAND, M. CORRE, M. RASTOLL, M. TAVERNIER, M. ROLAND, M. LEVEAU, respectivement à M. DECHAMPS, M. ALEXANDRE, M. CUVILLIEZ, M. LAVIEUVILLE, Mme GAILLARD, M. LEDOUX, M. BEAUFILS, Mme BILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. VERON.

Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de confirmer la décision prise par le Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière du centre d'hébergement « Les Roches » lors de sa réunion du 14 février 2001 à l'effet d'accepter la démission au 28 février 2001 de Mr. Didier ALLIX, cuisinier du Centre, et de lui verser un solde de tout compte de **34.434,67 F** . (5.249,53 €) calculé suivant la réglementation en vigueur.

Pour permettre le versement de la somme ci-dessus il convient pour le Conseil Municipal de lever la prescription quadriennale touchant certains éléments de calcul de cette somme.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 1^{er} MARS 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE MAIRE,